

**COMMUNE DE GUELTAS**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2026**

L'an deux mille vingt-six, le 17 septembre à 19h00, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Gueltas, sous la présidence de Mr Jean-Yves QUENTEL, Maire.

|                      |           |
|----------------------|-----------|
| <b>En exercice :</b> | <b>15</b> |
| <b>Présents :</b>    | <b>12</b> |
| <b>Représenté :</b>  | <b>3</b>  |
| <b>Votants :</b>     | <b>15</b> |

**Présents :** MOIZIARD Paola, LE JALLE Christophe, HENO Stéphane, LE ROUX Anna, RUND Christian-Jacques, HERBAUX Patrick, MOREAU Hélène, BERNARD Elouan, BERNARDI Christophe, SCRAIGN Ludovic, Anna LE ROUX

**Absents excusés :** Séverine LE GLAUNEC – Christelle DURAND – Mathias LAFOSSÉ

**Pouvoir :** Christelle DURAND donne pouvoir à Jean-Yves QUENTEL  
Mathias LAFFOSSE donne pouvoir à Christophe LE JALLE  
Séverine LE GLAUNEC donne pouvoir à Laurence PROUVOST

**Secrétaire de séance :** Laurence PROUVOST

**Date de la convocation** le 11/09/2026  
**Date d'affichage** le 11/09/2026  
**Certifié exécutoire** le 18/09/2026

**51-2026 BUDGET LOTISSEMENT LES GRANDS CHÊNES – DÉCISION DE CLÔTURE  
DU BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT LES GRANDS CHÊNES**

*VU le Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU la délibération du conseil municipal en date du 20 février 2020 portant création du budget annexe lotissement Les Grands Chênes,  
CONSIDERANT que l'ensemble des lots du lotissement Les Grands Chênes ont été vendus  
CONSIDERANT que les opérations liées à la commercialisation du lotissement sont désormais achevées et qu'il n'y a plus lieu de maintenir le budget annexe correspondant,  
CONSIDERANT qu'il convient, en conséquence, de procéder à la clôture du budget annexe du lotissement Les Grands Chênes et de réaliser les opérations comptables nécessaires à cette clôture.  
En conséquence, il est proposé de procéder à la clôture du budget annexe « Lotissement Les Grands Chênes », conformément aux dispositions de l'instruction M57.  
La clôture interviendra à l'issue de l'exercice 2026. Le solde budgétaire restant sera intégré au budget principal de la commune, selon les modalités réglementaires en vigueur.*

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :**

- **PROCÈDE** à la clôture du budget annexe « Lotissement Les Grands Chênes » au terme de l'exercice 2026, tous les lots ayant été vendus et les opérations achevées.
- **AUTORISE** le Maire à effectuer les opérations comptables nécessaires à cette clôture et à intégrer les soldes au budget principal de la commune.
- **DEMANDE** au comptable d'effectuer les écritures définitives de clôture au 31 décembre 2026.
- **DIT** que les services fiscaux seront informés de la clôture de ce budget soumis au régime de la TVA.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus  
Au registre sont les signatures  
Pour copie conforme,  
**Le Maire,**  
Jean-Yves QUENTEL

